

« FICHE CONGES »

(demande de congés pour la période allant du **1^{er} mai** au **30 novembre 2022**)

Date limite de retour : 28 février 2022

La réponse de l'association vous parviendra au plus tard le 31 mars 2022.

Nom, prénom du salarié :

Commune d'habitation :

VACANCES D'ETE

PERIODE SOUHAITEE	CHOIX

- Vous devez positionner au minimum 2 semaines consécutives sur la période du **1^{er} mai** au **31 octobre** et un maximum de **4 semaines**. (voir note d'information générale sur les congés).
- Vous devez prioritairement positionner des semaines complètes.
- Vous devez positionner deux choix en indiquant choix n°1 pour la période souhaitée en priorité et choix n°2 pour l'autre. Si le choix n°1 ne peut pas être retenu pour des raisons d'organisation tenant à la structure, c'est le choix n°2 qui sera validé.

VACANCES DE TOUSSAINT (du 24 octobre au 6 novembre 2022 inclus)

Votre choix (*)

- Période 1 : du lundi 24 octobre au dimanche 30 octobre 2022 inclus
- Période 2 : du lundi 31 octobre au dimanche 6 novembre 2022 inclus

(*) Vous devez cocher la semaine choisie **uniquement** si vous souhaitez prendre des congés sur cette période.

AUTRES PERIODES

Au cours de la période du **1^{er} mai** au **30 novembre 2022**, si vous voulez prendre des congés en dehors des vacances scolaires précisées ci-dessus, vous devez indiquer ci-après les dates de congés souhaitées (à dates incluses et prioritairement par semaine complète) :

.....
.....

date de la demande: **signature :**